



Ringlaan 39
1853 - Strombeek-Bever
tel. +32 2 880 88 90
info@aceg.be
www.aceg.be

**Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT****CONFORME**

Date inspection: 30/09/2025

Inspecteur: Dylan Hoebeeck

Mentor:

Installateur: FREBUTTE ELECTRICITE SRL

Étiquette d'identification: GODART

Référence client:

N° TVA: BE 0788 529 727

Marque et type d'appareil de mesure:
Metrel Eurotest ET61557

Numéro de série: 19370725

Date rapport: 30/09/2025

Adresse de l'installation

Rue	Rue des Déportés
Numéro	41
Boîte	
Postcode	7061
Commune	Casteau
Pays	Belgique

Propriétaire

Nom	[REDACTED]
Rue	[REDACTED]
Numéro	[REDACTED]
Boîte	[REDACTED]
Postcode	[REDACTED]
Commune	[REDACTED]
Pays	Belgique

Installateur

Nom	FREBUTTE ELECTRICITE SRL
N° TVA	BE 0788 529 727
Numéro de téléphone	+32 496 02 06 45
E-mail	Frebutte.electricite@gmail.com

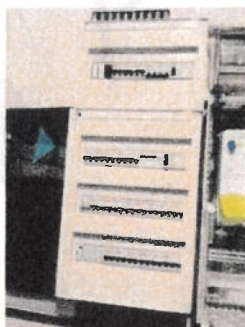
Type : maison

EAN : 54

☒ Non communiqué

N° compteur: 1SAG3200289627

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:



Type de contrôle:

Visite de contrôle d'une installation domestique selon (AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 4.2.4.3.

Distributeur: ORES

Tension: 3N400V

Liaison comp / tableau: 10 mm²

Protection Max: 40 A

Nombres tableaux: 4

Nombre de circuits: 23+9+8+4

Prise de terre: Combinaison: boucle de terre + électrode ou barres de terre verticale(s) enterrée(s)

Ri général: 1,949 MΩ

RE: 12,61 Ω

OK

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

$I\Delta$ (mA)	In (A)	In - autres (A)	It	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40	TD1	22,5kA2s (3000A)	A	Tous	OK	OK
30	40	TD1	22,5kA2s (3000A)	A	5	OK	OK
30		Disjoncteur différentiel 30mA C20	22,5kA2s (3000A)	A	1	OK	OK
30	63	TD3	22,5kA2s (3000A)	A	TD3	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
Voir schéma en annexe					
Contrôle visuel (général)	OK	Contact direct	OK	Contact indirect	OK
Raccordement	OK	schéma en annexe par Aceg asbl			
Liaisons équipotentielles	BON	Section des conducteurs	OK		
Continuité	OK	Éclairage / machines	NVT		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

CONCLUSION

- ☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. La prochaine visite de contrôle est à prévoir avant le 30/9/2050
- ☐ Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que les bornes d'entrée du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage.
- ☒ Le(s) schéma(s) unifilaires et le(s) plan(s) de position ont été signés par l'organisme agréé.
- Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 11:42 à 12:59

L'inspecteur Dylan Hoebeek

Signature EMPLOYE:

Hoebeek

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.
Le procès verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
Toute modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.
Qualité
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866 481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:			
Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des modifications ou extensions importantes à l'installation, vous devez les faire contrôler.	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 30/9/2050	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.